

## → Participation des habitants repères pour agir

### Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2014

*Contexte : rencontre dans le cadre de l'atelier « Neuf mois pour un projet de territoire ».*

L'Atelier « Neuf mois pour un Projet de territoire » proposé par l'IREV vise à accompagner les acteurs dans leur réflexion autour de leurs projets de territoire, auxquels seront adossés les futurs contrats de ville. Alternant apports méthodologiques et échanges d'expériences, chaque séance mensuelle vise à aborder une problématique particulière, en fonction des besoins des territoires.

Cette cinquième séance, préparée avec François HANNOYER, consultant, était consacrée à la participation des habitants.

#### Ouverture de la journée

La journée a été ouverte par Patrice VERGRIETE, président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui nous a accueillis dans ses locaux et Majdouline SBAÏ, Vice-présidente du Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais en charge de la citoyenneté, des relations internationales et de la coopération décentralisée, par ailleurs présidente de l'IREV. Tous deux ont souligné l'importance de la participation dans la Politique de la ville, que ce soit dans le cadre des projets de territoire et contrats de ville ou dans le cadre du conventionnement entre les EPCI et le conseil régional dans le cadre de la démarche « Développement Social Durable des Territoires » (DSDT), qui représente la contribution de la région au contrat unique 2014-2020 et dans laquelle le volet citoyenneté est primordial.

*« Il ne faut pas considérer qu'il suffit de soutenir des initiatives citoyennes, mais considérer que la participation doit avoir toute sa place dans la construction des politiques ». (Majdouline SBAÏ)*



#### Séquence 1 : présentation de l'ouvrage « Participation des habitants : de l'expression à la co-construction »

La journée a été l'occasion de présenter la dernière publication de l'IREV, « Participation des habitants : de l'expression à la co-construction ». Cet ouvrage s'inscrit dans la collection « repères pour agir » et a vocation à être un outil pour tout acteur souhaitant mettre en place une action ou politique participative, prenant en compte la parole habitante pour construire avec elle de l'action publique. L'ouvrage est disponible à un tarif de 12€ (voir lien vers le bon de commande en fin de compte-rendu).

L'ouvrage est organisé en 5 chapitres, proposant l'approche méthodologique suivante : au-delà des dispositifs existants et à mobiliser, la participation est avant tout un processus, un cheminement, que le professionnel peut mener étape par étape. La participation si on la veut effective et productive, ne se décrète pas, n'est pas une injonction, mais bien une construction établie au fur-et-à-mesure par les acteurs locaux et entre partenaires. Les dispositifs s'inscriront seulement ensuite dans ce processus.



**« Chapitre 1 : la mise en mouvement ».** Cette première étape consiste à mettre en mouvement non pas les habitants, mais les institutions / professionnels / organisations.

- Cela peut passer par un 1er questionnement : cette institution est-elle accessible ? Va-t-elle au-devant des personnes et des groupes auxquels elle souhaite s'adresser ? Est-elle en capacité de changer ? Cela permet d'établir les freins structurels et institutionnels qui ont pu jusque-là freiner la participation.
- Un 2<sup>ème</sup> niveau de questionnements a été défini avec les professionnels : pourquoi mon organisation souhaite faire de la participation ? Quel objectif final ? Jusqu'où aller ? Est-ce qu'on veut vraiment faire participer jusqu'à la co-construction ?
- Vient ensuite le temps « d'aller vers » les habitants les moins habitués aux instances participatives. Se déplacer sur l'espace public, à la rencontre des habitants lambda (marché, sorties d'école, porte-à-porte...) et user de méthodes telles que le tirage au sort, sont autant de clefs pour toucher ceux qu'on ne voit jamais.
- Une fois ces habitants mobilisés il conviendra d'adapter les méthodes et pratiques professionnelles à ces habitants en utilisant des supports adéquats (niveau de langage compréhensible, évitement des jargons techniques, traductions si besoin, coups de téléphone, travail sur les temps libres des habitants comme le weekend...)

- Cela nous amène au fait de se mettre à l'écoute sans programme préétabli qui pourrait limiter l'objet de la participation. Les habitants ont souvent des idées, des problématiques, des initiatives, des besoins, et ils participeront davantage à ces préoccupations qu'ils proposent eux, que si on leur impose d'autres thèmes.

« **Chapitre 2 : De la capacité individuelle au pouvoir d'agir** ». Cette seconde partie du processus a pour but de faire passer les habitants de la capacité individuelle (que chacun a indéniablement – c'est l'expertise d'usage) au pouvoir d'agir (inscrire chacun dans un groupe d'intérêt, une communauté de reconnaissance et d'appartenance, pour que se construise une dynamique collective susceptible d'agir sur la société et sur les organisations). Pour cela, l'ouvrage recommande de :

- Accompagner les habitants pour dépasser le manque d'estime de soi, la crainte de se confronter au désaccord ou à l'institution, tous ces sentiments qui sont des freins puissants. Il est très difficile de s'investir dans un groupe ou un projet collectif lorsque l'individu fait face à des problèmes individuels qui occupent toute son attention (surendettement, mal-être, etc.).
- Former une communauté d'intérêt en allant chercher l'habitant qui n'est pas encore « dans le circuit », en libérant sa parole individuelle, en tissant un lien social entre les habitants « isolés », partageant leurs paroles individuelles pour qu'enfin ils construisent des propositions collectives en réponses et restituent cette parole collective, solide, dans l'espace public et aux institutions.
- Rendre la parole active, c'est-à-dire faire en sorte qu'en découle une décision, ne pas se complaire dans l'instant de l'écoute qui fait plus de mal que de bien (les habitants sortent de la réunion en se disant que ça ne sert à rien).
- Aider les habitants à savoir « lire leur environnement », c'est-à-dire à connaître les institutions qui travaillent sur le territoire et leur rôle, mettre des visages et des noms sur ces organisations qui pourront dès lors être interpellées plus facilement.

« **Chapitre 3 : Du pouvoir d'agir à l'empowerment** ». En résumé, ce chapitre s'attarde sur la production de résultats concrets de la participation, donne des clefs pour que la participation ait vraiment un effet sur le territoire, dans la société dans laquelle vivent les habitants. Pour cela, il ne faut pas hésiter à :

- Commencer l'empowerment dans la proximité (associations de locataires, de parents d'élèves, relations entre jeunes et éducateurs de prévention spécialisée) ;
- Mobiliser l'art et la convivialité pour favoriser l'expression des habitants ;
- Voir et vivre l'association non pas comme une entreprise qui propose des services mais bien comme l'association de personnes qui défendent des intérêts communs, qui agissent en tant que citoyens (et non consommateurs) et qui proposent eux-mêmes « le programme » de l'association ;
- Faire en sorte que les expériences vécues par les habitants dans la participation soient gratifiantes, vécues positivement, comme de petits succès. Le fait de voir que les choses se réalisent, régulièrement, que les habitants aient un sentiment de victoire, encourageront à poursuivre. C'est « la politique des petits pas » ;
- La visibilité des avancées du projet est une condition de réussite indispensable. Ce qui aboutit suite au recueil de la parole habitante doit être restitué, tout comme ce qui n'a pas abouti. Il faut alors expliquer pourquoi ça n'a pas fonctionné (problème de faisabilité, budgétaire, calendrier incompatible, etc.).

« **Chapitre 4 : De l'empowerment à la démocratie conflictuelle** ». Cette quatrième étape, c'est accepter que le conflit, bien organisé, peut aider à gérer des malaises. Voir le conflit de façon positive, comme un élément constructif.

- Avoir pour principe d'action : ne pas nier les tensions mais les transformer en négociation puis en compromis ;
- Ne pas confondre conflit et bureau des plaintes, le conflit ici doit obliger au dialogue, à l'échange, à la négociation ;
- Appréhender l'intérêt général non pas comme un principe décrété d'une voix par l'institution mais comme la somme des intérêts collectifs exprimés par les groupes, les communautés, etc. L'intérêt général se construit et s'ajuste au fil des débats, dans la confrontation entre des avis opposés, l'intérêt général est en permanence discuté ;
- Démocratie tout-terrain : tout peut être discuté, pas de sujet tabou ;
- La négociation entre les habitants et les pouvoirs en place doit se préparer : un accompagnateur / animateur peut aider les habitants à construire leur argumentaire, consolidant leurs revendications, préparant les habitants à entrer en dialogue, à adopter les codes institutionnels, à être « armés » pour la négociation.

« **Chapitre 5 : Participation et Politique de la ville : le temps du renouveau ?** ». La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que « la politique de la ville doit être co-construite avec les habitants ». Voici quelques pistes pour décliner ce principe de façon opérationnelle :

- Inscrire formellement la participation des habitants dans le contrat de ville, engageant les signataires à s'en emparer ;
- Associer aux instances de pilotage du contrat de ville les communes, qui sont régulièrement interpellées par les habitants et ont donc une certaine connaissance de leurs préoccupations. Associer également les associations, qui travaillent au plus proche de la population (centres sociaux, clubs de prévention spécialisée, association de locataires,...). Enfin, les instances devront associer des représentants d'habitants (représentants des conseils citoyens par exemple).
- Inscrire la participation comme un principe d'action obligatoire des porteurs de projet qui émergeront au contrat de ville est également une idée qui a émergé de l'atelier de qualification avec les professionnels ;
- **La mise en place de conseils citoyens, obligatoire, sera également un outil important (voir séquence 3 de ce compte-rendu)**
- Le partenariat est un des outils principaux de la participation. Si le contrat de ville est piloté par l'EPCI, un maillage du territoire existe déjà en termes de participation (associations, communes, dispositifs tels que le FPH, etc.) et il s'agit de mobiliser au plus tôt ce qui existe déjà pour recenser les préoccupations des habitants.

## **S** Séquence 2 : les marches exploratoires de femmes

Au-delà des outils présentés dans l'ouvrage « Participation des habitants : de l'expression à la co-construction » et du dispositif obligatoire de « Conseil citoyen », de nombreuses méthodes existent et les marches exploratoires de femmes est l'une d'entre elle. Mais un point de contexte institutionnel a d'abord été effectué, avec une présentation du « CGET ».

### **Zoom sur la création du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires**

Suite à un décret paru le 31 mars 2014, l'administration d'Etat concernant la Politique de la ville a été réorganisée. En effet, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a été créé, fusionnant ainsi en une seule administration :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)
- Le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SGCIV)
- L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSé)

Le CGET privilégie une approche transversale et décloisonnée des politiques publiques, plutôt que sectorielle. Il sera composé de trois directions :

- Direction de la Ville et de la Cohésion Urbaine (DVCU)
- Direction des stratégies territoriales
- Direction du développement des capacités des territoires.

C'est la DVCU qui conçoit et conduit la Politique de la ville, suivant l'attribution des crédits politique de la ville et l'élaboration des contrats de ville.

Depuis le 1er juin 2014, c'est Marie-Caroline BONNET GALZY qui est à la tête du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Cette ancienne inspectrice générale des affaires sociales occupait la fonction de Directrice Générale des Services à Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) depuis 2009.

**Serge NEDELEC, chargé de mission au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (ex SG-CIV – ministère de la ville)**, a présenté le cadre de cet outil expérimenté il y a quelques années et qui a notamment abouti au « Guide méthodologique des marches exploratoires ».

Cet outil, originaire de Toronto, consiste à **organiser une enquête de terrain, menée par un groupe de femmes, dans un quartier**. Cela va au-delà de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), l'objectif final étant que cette parole de femmes, une fois récoltée, participe à l'élaboration des politiques mises en place, notamment dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme. En effet, les femmes connaissent bien leur quartier et empruntent quotidiennement la voie publique, elles sont donc un indicateur précieux pour concevoir des dispositifs adéquats. Les marches exploratoires de femmes ont également une fonction de développement du pouvoir d'agir des habitantes, qui se voient monter des argumentaires, présenter les résultats de leur marche auprès d'élus, etc., entrant ainsi dans l'empowerment.

Par ailleurs, cet outil a l'avantage de permettre un diagnostic différencié femmes / hommes, comme le préconise la nouvelle Politique de la ville dans une optique d'égalité femmes / hommes.

Les marches exploratoires permettent par exemple d'identifier sur un secteur bien défini :

- les lieux où l'éclairage est à modifier,
- les endroits insécurisant ou au contraire conviviaux,
- les rues où les femmes passent facilement et celles qu'elles évitent (et pourquoi),
- les espaces publics qui ne sont jamais traversés / occupés,
- les aménagements pratiques ou manquants,
- la signalisation, etc.

Suite à la marche, il s'agit d'élaborer collectivement un diagnostic et les solutions envisageables, puis de présenter ces préconisations aux acteurs et décideurs locaux, pour *in fine* assurer un suivi de ce qui sera pris en compte.

**Expérience : par Nora IMMERADEN, avec l'association « les Drouaises »**, a expérimenté les marches exploratoires. L'association a été créée sur le quartier peu avant, et a pour objectifs de créer des liens sociaux, d'organiser des animations et des sorties, etc., par et pour les femmes de Dreux et notamment dans les quartiers prioritaires.

La première étape a été de constituer un groupe de femmes (entre 5 et 10 femmes maximum), ce qui a été facile car nous étions déjà en lien avec plusieurs femmes dans le cadre de l'association. Pour être représentatif, car chacun a une mobilité différente, nous avons organisé cela avec des jeunes filles, des mamans avec des poussettes, des dames plus âgées qui ont des difficultés à monter des marches hautes, etc.

Et puis très concrètement, on se promène, on note ce qui ne va pas, on a un formulaire à compléter sur les lieux éclairés, les lieux qu'on évite, où on se sent ou pas en sécurité. Il faut choisir le jour de la marche et l'heure à laquelle c'est possible, nous n'avons pas pu le faire la nuit par exemple, mais nous avons tenté l'expérience à des heures différentes quand même. Il faut aussi expliquer aux passants ce que l'on fait, car ils nous voient prendre des photos, noter des choses, ça peut être mal interprété. La marche ne doit pas durer trop longtemps, on se consacre à un quartier bien défini, délimité, car le diagnostic est assez précis et on ne peut pas faire tout le territoire en une fois.

Une fois la marche terminée, on en fait une analyse. Il faut aussi rédiger le diagnostic, l'analyser pour avoir un support présentable plus tard aux pouvoirs publics. On réfléchit à des propositions qui pourraient changer ça, et on les formule sous formes de préconisations.

La dernière grande phase est en effet d'aller montrer ça, en mairie par exemple, et se faire entendre. Ce n'est pas toujours facile, nous avons eu plusieurs expériences et avec l'aide d'un chef de projet qui avait accompagné la démarche, que ce soit pour présenter les résultats aux pouvoirs publics ou pour faire une demande de subvention dans le cadre du CUCS, ça simplifiait les choses, avec l'aide de Dominique POGGI aussi, qui venait en tant que consultante dans le cadre de l'expérimentation. Quand on s'est retrouvées sans accompagnateur c'est devenu beaucoup plus compliqué.

**Dominique POGGI, consultante sociologue (Maturescence)** a accompagné plusieurs de ces démarches, notamment celle des Drouaises mais aussi par exemple celle de Gennevilliers.

Elle précise que ce type de marches permet d'analyser précisément les modes d'occupation de l'espace public, les détours (stratégies de contournement) que font les femmes, parfois inconsciemment, par exemple pour éviter des cafés fréquentés par des hommes.

Des conditions de réussite existent pour que la démarche soit productive. Tout d'abord avoir une méthodologie appropriable par toutes. Ça peut être par exemple en faisant figurer sur une carte du quartier les endroits avec et sans problèmes (ex : vignettes vertes et rouges collées sur la carte). Il faut aussi que la promenade se fasse à certaines heures, notamment quand il y a prise de photos : cela peut être mal vécu par les hommes présents sur l'espace public.

- En savoir plus sur les marches exploratoires de femmes : le « *Guide méthodologique des marches exploratoires* », cahier pratique, les Editions du CIV, 2012.  
A télécharger ici : [www.ville.gouv.fr/?un-guide-methodologique-sur-les](http://www.ville.gouv.fr/?un-guide-methodologique-sur-les)
- En savoir plus sur les femmes et l'espace public : l'ouvrage « *Droit de cité pour les femmes* », Dominique POGGI et Christine BULOT, 2004.

## Séquence 3 : les conseils citoyens et la participation des habitants dans les contrats de ville

Anne BEAUCHESNE, chargée de mission au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (ex SGCI, ministère de la ville), est intervenue pour présenter le cadre de référence des conseils citoyens. L'après-midi du 27 mai a été l'occasion de prolonger le débat autour de ce nouveau dispositif avec les chefs de projet politique de la ville et délégués du préfet présents.

### Conseils citoyens, ce que dit la loi :

- Article 1 : « La politique de la ville (...) s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens »
- Article 7 : Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité femmes / hommes et d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux. Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants des conseils citoyens participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Dans ce cadre, l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement. Le représentant de l'Etat dans le département, après consultation du maire et du président de l'EPCI concernés, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen. Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.

Egalement à noter :

- Article 9 : Le gouvernement remet au parlement, au plus tard 6 mois après la promulgation de la présente loi, un rapport sur la possibilité de création d'une fondation destinée à mobiliser, au bénéfice des quartiers prioritaires, des financements permettant l'accompagnement d'actions et de projets présentés par leurs habitants en faveur de la cohésion sociale et dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Le rapport s'attache notamment à préciser les missions de la structure, à déterminer la forme juridique la plus adaptée ainsi qu'à définir un mode de gouvernance permettant d'assurer son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et d'assurer l'association des habitants à sa gestion.

**Le cadre de référence** devrait être annoncé par arrêté en juin 2014. Il est fait pour outiller, donner des pistes pour la mise en place des conseils citoyens, ce ne sera pas un document exhaustif. Quelques éléments :

- ❖ Les missions des conseils citoyens :
  - Favoriser l'émergence d'une parole et d'une expertise citoyenne
  - Porter cette parole et cette expertise à travers la mise en place d'un processus de co-construction
    - o A toutes les étapes de la démarche contractuelle
    - o Via une participation à l'ensemble des instances de pilotage
    - o Sur tous les volets du contrat
  - Favoriser l'élaboration, le développement et la mise en œuvre de projets à l'initiative des habitants.
- ❖ Etape préalable : Il est avant tout préconisé de faire un diagnostic, un recensement des instances et démarches qui existent déjà. Ce qui est important c'est d'associer les habitants dès aujourd'hui à l'élaboration du contrat de ville, même si ce n'est pas dans le cadre d'un conseil citoyen. Cela peut être dans le cadre d'un autre dispositif préexistant. Le conseil citoyen pourra ensuite être inscrit dans le contrat de ville comme en construction, pouvant être mis en place courant 2015, après signature du contrat de ville. En attendant, il est possible de mobiliser les instances participatives existantes pour co-construire le contrat de ville.
- ❖ Principes :
  - o Les conseils citoyens seront constitués de deux collègues : habitants et acteurs locaux ;
  - o La parité femmes / hommes est réaffirmée et devra être prise en compte ;
  - o Un dialogue permanent nécessaire entre les habitants et les acteurs institutionnels, impliquant la communication systématique des éléments relatifs à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville ;
  - o La formation des habitants dans le cadre des dispositifs de formation ou de qualification locaux existants (notamment les centres de ressources)
  - o La formation des acteurs institutionnels aux dynamiques participatives
  - o L'EPCI est pilote, ensemblier.

- ❖ L'outil préconisé pour désigner les citoyens présents dans le conseil citoyen est le tirage au sort. Le cadre de référence présentera une liste des listes à partir desquelles un tirage au sort est possible, et ce sera à la collectivité locale de choisir la liste. Ce mode de désignation garantit la représentation des habitants éloignés des processus participatifs traditionnels.
- ❖ Quelle échelle ? La loi précise qu'il devrait y avoir un conseil citoyen par quartier prioritaire et un représentant de chaque conseil citoyen aux instances de pilotage du contrat de ville (comité de pilotage...). Cependant dans des cas spécifiques des aménagements sont possibles, exemples :
  - Créer une instance intermédiaire quand il y a trop de quartiers prioritaires et donc trop de conseils citoyens pour un contrat de ville, et l'instance intermédiaire nomme quelques représentants pour participer au comité de pilotage du contrat de ville ;
  - Avoir un représentant pour plusieurs conseils citoyens ;
  - Créer plusieurs conseils citoyens pour un seul quartier quand le quartier règlementaire est trop grand et ne correspond pas au quartier vécu par les habitants.
- ❖ Plusieurs options sont possibles pour accompagner la montée en charge et l'animation des conseils citoyens :
  - Possible recours aux adultes-relais
  - Binôme délégué du préfet - chef de projet
  - Travailler en lien avec les acteurs de terrain du territoire
  - Mobilisation du dispositif « service civique »

A noter que les conseils citoyens devraient prendre une forme juridique (adaptée au contexte local) qui permet de percevoir des subventions (ex : association, ou dispositif au sein d'une association). La composition du conseil citoyen sera formalisée par un arrêté préfectoral après consultation des élus.

**Le débat avec les participants** a ensuite permis de définir quelques questions à se poser lors de la réflexion :

- Quels sont les objets du conseil citoyen ? Sur quels thèmes va-t-il débattre ? Ouvert à n'importe quel sujet soumis par les habitants ? Ou concentré sur les axes prioritaires du projet de territoire ?
- Comment définir les modalités, l'organisation, les modes de fonctionnement du conseil citoyen ? Etablir une charte ? Un règlement ?
- Quelles seront les garanties de « remontée » de ce qui a été dit par les habitants auprès des décideurs locaux ? Quel engagement/responsabilité de l'animateur à transmettre les messages ?
- Quelle formation pour l'animateur ou les animateurs du conseil citoyen ? Faut-il s'appuyer sur quelqu'un qui a une formation universitaire, de terrain, d'animation socio-culturelle ? Est-il préférable de confier cette mission aux chefs de projet et délégués du préfet ? Ou la déléguer à des acteurs de terrain « relais » ?



#### **Séquence 4 : l'expérimentation des tables de concertation à Belencontre, Tourcoing.**

La table de concertation est un outil innovant qui permet aux habitants de participer en élaborant d'une part des diagnostics / état des lieux, d'autre part des projets et des propositions concrètes. Ce dispositif permet aussi de développer le pouvoir d'agir des habitants. Zoom sur l'expérience du centre social Belencontre à Tourcoing.

*Gérard CHAUBIRON, directeur du centre social Belencontre.*

Le centre social est en train d'expérimenter les « tables de concertation » ou « tables de quartier », mais cette démarche ne doit pas être vue à part de tout, elle s'inscrit dans le temps et dans une logique, un cheminement qui se met en place depuis plusieurs années et qui met en avant la parole et le pouvoir d'agir des habitants.

Le centre social est au cœur de deux quartiers inscrits en politique de la ville et d'un projet de renouvellement urbain (PRU) d'envergure, qui a provoqué l'arrivée de nouvelles populations dans le cadre du relogement. En 2013, la réforme de la Politique de la ville a annoncé que la Politique de la ville devrait être co-construite avec les habitants, et le rapport « Bacqué- Mechmache » a été remis au ministre, pour une réforme « radicale ». Localement, nous avons élaboré un nouveau contrat de centre (nouvel agrément) avec la volonté d'inscrire l'habitant dans les instances et au cœur du projet, y compris au quotidien dans la vie de l'association (passage d'un seul centre à deux centres sociaux et création d'une association de gestion avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance quant aux habitants). Parallèlement, un congrès national fédéral (fédération des centres sociaux et socio-culturels de France) a eu lieu en juin 2013 sur le thème du pouvoir d'agir des habitants. Tous ces événements à la suite ont enrichi notre réflexion et ont permis de réaffirmer la volonté de faire passer l'habitant d'un rôle de « rôle assisté » à un rôle d'acteur, co constructeur et co producteur de solutions partenariales et interinstitutionnelles.

Nous avons donc mis en place, au fil du temps, des actions cohérentes avec le projet du Centre social :

- Des conseils de centre ;

- La mutualisation des moyens et des actions des différentes associations présentes sur le quartier sous le label « Anim' tes quartiers » car chaque association mobilisait plusieurs personnes. Ca a permis d'avoir une visibilité plus globale des habitants mobilisés ;
- L'action proximaïde et ses solidarités de voisinage, chaque habitant qui y participe a un sticker sur sa boîte aux lettres qui l'indique ;
- Les ambassadeurs de quartier (identification par quartier / zone d'un habitant chargé de faire passer les messages aux habitants, et de faire remonter les messages des habitants au centre) ;
- La réflexion sur le pôle associatif et l'élaboration d'une action sociale de proximité, fondée sur l'autogestion où chaque structure s'impliquerait.

S'est alors présentée l'opportunité des tables de la concertation, expérimentation nationale mise en place notamment par la fédération nationale des centres sociaux, suite aux préconisations du rapport « Bacqué- Mechmache » (juillet 2013) : « *Soutenir la création d'espaces citoyens au niveau local, qui soient des lieux d'échanges, de débats, de coordination inter-associative* ». Le centre social Belencontre a été retenu pour expérimenter cela et ma collègue qui est chargée de mettre en place ces tables au sein de l'association va vous présenter l'expérience.

### *Julie TOUHAMI, référente famille au centre social Belencontre.*

Dans ce contexte qu'a évoqué Gérard CHAUBIRON on se posait vraiment la question de comment développer de l'empowerment ? Et comment bousculer nos pratiques ?

Tout d'abord, il me paraît important de préciser ce que signifie « référente famille », c'est une fonction qui travaille en transversale entre les différents « secteurs de l'association » c'est-à-dire en lien avec les secteurs enfance, adolescence, adulte, etc. La référente famille est également garante que la famille est prise en compte dans son entièreté quand quelqu'un s'inscrit au centre. Ex : si un enfant s'inscrit, on s'intéresse aux parents et frères et sœurs.

Ces questionnements et ces fonctions que j'anime à mon poste font que nous avons mis en place des réunions inter secteurs, une fois par mois, en posant la question : quelle place de l'habitant dans les activités proposées ? Quelle marge de manœuvre peut-on lui apporter ou lui laisser ?

Ca a abouti à ce qu'on en fasse un principe d'action et que chaque séance d'activité ou d'animation avec les habitants soit ritualisée. On pose désormais à chaque fois la question : que va-t-on faire ? Qu'avez-vous envie/besoin de faire ? Etc. Aujourd'hui ce mode de faire a abouti à deux livres sur le quartier, à faire venir une statue dans le quartier qui répond aux envies des habitants, etc. Le centre ne se présente plus comme « un centre de service » mais comme « un centre d'initiatives » où certaines actions se font même en autonomie, le centre social étant seulement en sous-traitance.

Pendant l'été 2013, on a souhaité passer une nouvelle étape : de l'agir personnel à l'agir collectif, et cela passe par la conscientisation et la prise de décisions citoyennes par les habitants. C'est dans ce contexte que les tables de concertation sont arrivées.

Les tables de concertation, c'est un outil inspiré des « tables de quartiers » Montréalaises et adapté à la France. Ici le but est de faire de la concertation réelle, dans un espace autonome, pour le développement du territoire. C'est un espace de discussion et de débat qui a pour objectifs de répondre aux problématiques des habitants, de d'améliorer leurs conditions de vie dans le quartier. Le but est vraiment d'être dans une démarche « bottom-up », ascendante, qui part des habitants et qui remonte, c'est-à-dire qui part de leurs préoccupations, pour venir les exprimer et exprimer les solutions envisagées à un niveau plus politique (pouvoirs publics).

En tenant compte de ce principe, on est parti des préoccupations des habitants (petite enfance) et à la place d'organiser le traditionnel forum de la petite enfance, on s'est dit « que peut-on proposer d'autre ? ». Le forum s'est alors tourné vers un débat, une assemblée publique avec les parents et avec différentes sous-thématiques comme le handicap, l'éducation, la santé, et les tables rondes se font uniquement avec des habitants. La seule condition est d'être parent et d'avoir une idée ou une solution à apporter. Il y a un noyau dur : les habitants ambassadeurs dont nous avons parlé auparavant.

Pour donner plus de légitimité aux parents, aucune institution n'est présente pendant les tables rondes. C'est à la suite de l'évènement qu'un « cahier des actes » est réalisé avec l'ensemble des problématiques et des propositions qui ont été faites. Cet argumentaire, une fois musclé, peut être présenté aux institutions.

Le but n'est pas que la proposition se réalise à tous les coups mais que l'habitant reçoive une réponse qui ait du sens et qui soit compréhensible, rendue intelligible par l'ensemble de la démarche. Le prochain thème abordé dans le cadre de cette table de quartier devrait être l'aménagement urbain.

## Pour aller plus loin :

Retrouvez tous les éléments de la journée en téléchargement sur le site de l'IREV (supports diaporamas des intervenants, documentation sur les dispositifs, synthèse de la rencontre) :

<http://www.irev.fr/action/9-mois-pdt-s%C3%A9ance-participation-habitants>

Pour commander l'ouvrage de l'IREV « Participation des habitants : de l'expression à la co-construction », téléchargez le bon de commande au lien suivant :

<http://www.irev.fr/actualit%C3%A9/publication-nouveau-%C2%AB-rep%C3%A8res-pour-agir-%C2%BB-%E2%80%99irev-sur-participation-habitants-est-publi%C3%A9>

Pour télécharger le cadre de référence des conseils citoyens : [www.najat-vallaud-belkacem.com/2014/06/20/la-participation-des-citoyens-au-coeur-de-la-politique-de-la-ville](http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2014/06/20/la-participation-des-citoyens-au-coeur-de-la-politique-de-la-ville)